

## **CONDITIONS D'ENLÈVEMENT DU SUBSTRAT ORGANIQUE PRODUIT PAR LES MACHINES GEB SOLUTIONS**

### **Préambule :**

Tout détenteur d'une machine professionnelle Geb solutions (le producteur) peut demander la collecte du substrat organique produit par une machine Geb solutions.

Cette collecte est payante pour le détenteur de la machine et se fait aux conditions de Geb solutions.

Geb solutions peut mandater un partenaire de son choix pour effectuer la collecte.

Geb solutions s'engage à revaloriser le produit sec soit par un retour à la terre, soit par tout autre moyen à sa convenance.

### **Organisation de la collecte :**

- Geb solutions fournit les contenants qui restent sa propriété
- Geb solutions organise la collecte à sa convenance, en moyenne une fois par mois
- Geb solutions peut refuser un contenant, et arrêter la collecte si les conditions d'enlèvement ne sont pas respectées
- En cas de refus d'un contenant, Geb solutions se dégage de toute responsabilité quant au devenir du produit refusé. Le producteur s'engage à restituer à Geb solutions le contenant refusé vide et propre
- Les contenants non restitués par le producteur seront facturés par Geb solutions
- Un bulletin d'enlèvement est fourni par Geb solutions à chaque collecte
- En cas de non respect des conditions d'enlèvement constaté lors du traitement ultérieur, non visible lors de la collecte, Geb solutions en informera le producteur qui mettra tout en œuvre pour éviter la répétition du problème. Geb solutions pourra facturer au producteur la destruction (incinération) du ou des contenants refusés lors du traitement

### **Conditions d'enlèvement :**

- Produit sec ayant moins de 5% d'humidité résiduelle
- Produit en poudre
  1. Non pâteux (trop de graisse)
  2. Non aggloméré (boulettes, manque de structurant type carton)
  3. Non farineux ou trop léger (trop de structurant type carton)
- Moins de 1% d'indésirables non organiques (plastiques, etc..)
- Aucun produit organique non traité par la machine dans le contenant